

**Vôlet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*08142649\*

**25 -08- 2008  
BRUXELLES**

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0407.561.930

Dénomination

(en entier) : **Les Amis du Musée David et Alice van Buuren**

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : Uccle (1180 Bruxelles), 41 avenue Léo Errera

**Objet de l'acte : Changement de dénomination**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Guy CAEYMAEX, Notaire à Bruxelles, nommé à la suppléance de Maître Jean-Luc INDEKEU, Notaire à Bruxelles, par ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du seize janvier deux mille huit, le 3 juin 2008 portant la mention d'enregistrement : "Enregistré deux rôles, sans renvoi, au 3ème Bureau de l'Enregistrement de Bruxelles, le 17 juin 2008, vol. 53, fol. 73, case 08, reçu vingt-cinq euros, le Receveur, (signé) I. STASSART", ce qui suit :

DENOMINATION : elle est changée en "Musée et jardins van Buuren".

ADMINISTRATEUR :

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric H. Orlov-Andersen, ingénieur, de nationalité belge, domicilié à Zaventem, Museumlaan 72, comme administrateur.

En conséquence, l'Article 4 des statuts est modifié comme suit :

La fondation est administrée par un conseil de cinq (5) membres au minimum. Les administrateurs sont désignés par cooptation à la majorité simple.

La majorité doit être présente.

Les administrateurs de la fondation sont :

Monsieur Pierre-François Witmeur, avocat honoraire, de nationalité belge, domicilié à Uccle, avenue De Fré 134 (bte 1);

Baron Roberts-Jones, secrétaire perpétuel honoraire, de nationalité belge, domicilié à Uccle, Rue Roberts-Jones 66;

Monsieur José Schoenzwytt retraité, de nationalité belge, domicilié à Uccle, avenue Bourgmestre J. Herinckx 20;

Monsieur Jean-François Anspach, agent de change honoraire, de nationalité belge, domicilié à Uccle, avenue du Manoir 30;

Monsieur Pierre Bedoret, ingénieur, de nationalité belge, domicilié à Uccle, avenue Dupuich 40;

Madame Annie van Marcke de Lummen, secrétaire générale, de nationalité belge, domiciliée à Bruxelles, rue du Cirque 29 (bte 3);

Madame Isabelle Anspach, conservateur, de nationalité belge, domiciliée à Uccle, Avenue Circulaire 118;

Monsieur Jacques Bedoret, directeur de société, de nationalité belge, domicilié à Uccle, avenue Léo Errera 55;

Les fonctions prendront fin par décès, démission, incapacité civile, mise sous administration provisoire, révocation ou expiration du terme pour lequel lesdites fonctions ont été conférées. La révocation d'un administrateur a lieu à la majorité simple des voix des administrateurs présents. La majorité des administrateurs doit être présente (ou représentée). L'administrateur concerné ne prendra pas part à la délibération mais aura la possibilité d'être entendu.

Le conseil d'Administration aura le droit de désigner toute autre personne comme administrateur.

Le Conseil d'administration pourra charger un administrateur ou une personne extérieure d'une fonction ou d'une mission particulière.

Le conseil d'administration délègue au Président la gestion journalière du musée. Le Président rendra des comptes et tiendra au courant le conseil d'administration 4x par an. Les modes de révocation et de cessation des fonctions du délégué à la gestion journalière sont identiques que pour les administrateurs.

Guy CAEYMAEX, Notaire à Bruxelles, nommé à la suppléance de Maître Jean-Luc INDEKEU, Notaire à Bruxelles, par ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du seize janvier deux mille huit.

Mentionner sur la dernière page du **Vôlet B** :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature